



Chers administrés,

Le 4 novembre dernier, entouré des personnalités représentant l'état, le département et le SDIS*, j'ai eu l'honneur d'inaugurer le nouveau bâtiment du centre de première intervention de Saint Hilaire de Villefranche, c'est la conclusion heureuse d'un des premiers engagements que l'équipe municipale avait pris en 2014.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électricité et télécom s'achèvent, comme vous le savez ils étaient préalables aux lourds travaux d'aménagement du bourg qui pourraient commencer au cours du 2ème trimestre 2018. Les difficultés récurrentes liées aux stationnements sur les trottoirs montrent combien ils seront nécessaires.

Le PLU* après plusieurs années d'études et de procédures, a été approuvé définitivement en mars 2017. Seul l'intérêt collectif permettra de le modifier, malgré le désappointement que je comprends de certains propriétaires fonciers. N'oublions pas que les terres agricoles seront ainsi préservées et les

zones à urbaniser réglementées pour, à l'avenir, une meilleure gestion de ces espaces.

L'utilisation des phytosanitaires est interdite pour les collectivités comme elle le sera bientôt pour les particuliers. En se référant au plan d'entretien communal récemment adopté, nos agents techniques vont devoir changer leurs pratiques et les administrés devoir accepter un peu plus d'herbe au bord des routes. Alors, soyons tous responsables et participatifs en adoptant une démarche citoyenne. Merci à tous ceux qui déjà n'hésitent pas à nettoyer ou tondre devant leur porte.

Le rôle et l'implication des enfants sont essentiels pour, dans le futur, répondre aux nouvelles exigences d'une meilleure prise en charge de la nature et par conséquent de notre santé. Un projet pédagogique en concertation avec le CAUE*, l'école primaire et le collège est en cours d'élaboration ; il y associera en temps voulu tous les administrés.

Voilà en quelques lignes les points qu'il me semblait important de mettre en exergue.

Vous les retrouverez pour la plupart dans les pages qui suivent, avec d'autres sujets non moins importants ; comme les manifestations sportives et culturelles nombreuses cette année comme en témoignent les photos de ces bons moments de convivialité.

En attendant 2018 et la présentation des vœux, prévue pour le 12 janvier, au cours de laquelle je serai ravi d'accueillir officiellement les nouveaux arrivants, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes et une très bonne fin d'année 2017.

Bonne lecture

Didier Bascle

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement



Mme la Sous-Préfète et M. le Maire
lors de l'inauguration du CPI

EMAIL Si vous n'êtes toujours pas inscrit à notre lettre d'information et que vous souhaitez recevoir les communiqués émanant de la mairie, transmettez nous votre adresse électronique soit par téléphone, soit en vous déplaçant à l'accueil, soit par mail à « mairie-st-hilaire@smic17.f »

Bienvenue à M. Goyaud Emmanuel boucher charcutier, qui vient d'ouvrir le magasin en remplacement de M. Demolle à qui nous souhaitons bon courage pour la suite de sa carrière. Bienvenue également à M. Nicolas agent d'assurance qui a emménagé dans le local laissé vacant depuis le départ de la fleuriste Cathy Garnier.

INAUGURATION EXTENSION CPI

Le 4 novembre 2017, eut lieu l'inauguration du Centre de Première Intervention (CPI), en présence de nombreuses personnalités dont Mme Monteil Sous-Préfète, M. Tallieu Vice-Président du Conseil Départemental et Président du Conseil d'Administration du SDIS 17, M. Ardouin Député de la 3ème circonscription, M. Laurent Sénateur de la Charente-Maritime, Mme Grégoire et M. Barusseau Conseillers Départementaux, M. le Colonel Leprince Directeur Départemental Chef de Corps du SDIS, M. le Colonel Calvo Directeur du groupement centre, les Maires des communes voisines et bien sûr, le lieutenant Gilles Garnier, Chef de centre ainsi que nos pompiers en haie d'honneur. Tous étaient présents pour cette inauguration.

Indispensable pour que nos pompiers volontaires puissent sortir et revenir de leurs interventions dans les meilleures conditions, cette extension de 101 m² peut désormais accueillir 30 hommes et 6



femmes.

La commune a confié au cabinet d'architectes Berthet-Roche situé sur la commune des Gonds la réalisation des plans et le suivi des travaux qui ont commencé le 1er juin 2016 et se sont terminés le 31 janvier 2017. Le coût de cet aménagement s'élève à 188 000 € HT, subventionné à hauteur de 18 400 € par le département et 52 000 € par l'état (DETR), 115 250 € restent à la charge de la commune.

Cette belle journée fut l'occasion d'adresser une fois encore les remerciements de la municipalité aux pompiers pour leur implication et leur dévouement sans faille. Longue vie à ce centre qui s'inscrit dans le maillage territorial et qu'il était temps de mettre aux normes.



AMENAGEMENT DU BOURG



Où en sommes nous de cet aménagement dont on parle depuis si longtemps ?

Les travaux d'enfouissement des réseaux se

terminent, nous allons pouvoir passer à la dernière phase qui consiste à refaire la voirie, créer des places de parking le long des trottoirs là où la voie est suffisamment large. Il faut aussi se munir de trottoirs en bon état pour pouvoir s'y déplacer librement avec des enfants. En même temps il faut réaména-

ger la place de l'église afin de la rendre plus accueillante tout en permettant un stationnement des véhicules en toute sécurité. Pour ce qui est de la voirie, c'est le département qui a la maîtrise d'ouvrage et pour ce qui est de la place de l'église, c'est la commune.

Les appels d'offres vont être lancés au cours de cet hiver et concerneront l'ensemble du projet. Une convention entre le département et la commune a été signée. Ces travaux pourraient commencer après l'été 2018. Une réunion publique sera programmée au cours de l'été afin de présenter le projet à la population de St Hilaire.

STATIONNEMENT

L'article R417-10 du code de la route stipule que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est interdit car il ne permet pas la circulation des piétons. Cela se produit parfois dans notre bourg, les piétons sont obligés de marcher sur la voie de circulation. Ces véhicules sont passibles d'une amende. Attention ! cela pourrait arriver.



PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires est devenue réalité. Des études ont montré que seulement **12% de ces produits atteignent leur cible**, le reste étant disséminé dans l'environnement et **97% des eaux de surface** contiennent des pesticides. Une simple cuillerée à café de substance active suffit à polluer un cours d'eau de 1m de large et 1m de hauteur sur une longueur de 10 km.

Afin de s'adapter à ce changement de méthodes, la commune a fait appel à la FREDON, (la Fédération Régionale Des Or-

ganismes Nuisibles) pour obtenir un diagnostic et mettre en œuvre un plan d'entretien. Ce plan va permettre de :

- Faire un bilan des pratiques actuelles (cartographie)
- Trouver des améliorations possibles
- Passer au zéro phyto
- Mettre en place la gestion différenciée : espaces soignés, espaces de transition et espaces d'aspect naturels
- Permettre l'obtention des subventions de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel

Cette transition n'est pas facile ; plusieurs passages de nos agents sont parfois nécessaires là où un seul traitement chimique suffisait. Chacun peut essayer ou continuer à entretenir l'espace public situé aux abords de son domicile, par binage, tonte ou semis de graines de fleurs « pied de mur ».



PASSAGE A NIVEAU 399

Pour éviter que des accidents se produisent entre les trains et les véhicules ou les personnes circulant à pied ou à vélo, le département de la Charente-Maritime a demandé à ce que les passages à niveau (PN) non équipés de barrières soient fermés, sauf si les Maires des communes concernées décident de les laisser ouverts. Dans ce cas, cela devient une responsabilité communale. Lors du con-

seil municipal du 28 avril 2016, une délibération avait été prise décidant la fermeture du PN 399 situé au lieu-dit *Le Relais*.

Avant de procéder à la fermeture de ce PN, une enquête publique menée par un commissaire enquêteur va se dérouler en début d'année 2018, les dates précises seront publiées ultérieurement. A l'issue, le Préfet prendra un arrêté pour fermer définitivement ce pas-

sage à niveau. Il en est de même pour tous les PN situés sur la ligne Saintes/Niort.



LA COLLECTE DES DECHETS



Le ramassage des sacs noirs se fait tous les mercredis au cours de la matinée et **des sacs jaunes** 1 jeudi sur 2. Les sacs doivent être sortis la veille en fin de journée. Il est inutile de les sortir plus tôt, cela est malodorant, particulièrement inesthétique et ils sont souvent déchiquetés.

Dans certains quartiers ou villages aux rues étroites, le véhicule de collecte ne pouvant pas circuler, des bacs sont mis à la disposition des riverains. Pour éviter qu'ils ne soient remplis par d'autres usagers, il est important que ces bacs

soient également sortis la veille des passages et rentrés aussitôt après le ramassage.

Rappel concernant le tri : les **petits cartons** d'emballages sont à déposer dans les bornes papiers et les **gros cartons** à la déchetterie.

Le ramassage des encombrants se fera en 2018 les mercredis 21 mars et 19 septembre . **Le ramassage du verre** est maintenu au dernier jeudi des mois impairs.



CHIENS PERDUS

Les services municipaux sont régulièrement sollicités pour récupérer des chiens errants. Les propriétaires sont souvent des habitants de notre commune. Pour faciliter les recherches et permettre aux maîtres de retrouver plus rapidement leur ami, un recueil d'informations pourrait être fait. Ainsi, il est demandé aux propriétaires de chiens de déclarer leur animal à la mairie et de fournir une photo.

Si l'animal porte une puce, son identification sera facilitée car la mairie est équipée d'un lecteur de puce.

Une autre méthode consiste à mettre la photo de l'animal trouvé sur le groupe « pet alert » de « Facebook »

Lorsque le propriétaire reste introuvable, l'animal est conduit à la SPA, la récupération sera facturée.



FEUX DE JARDINS

Les incinérations de déchets végétaux et de déchets verts qui entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés **sont interdites** par la réglementation en vigueur.

Il est prioritaire d'**acheminer les déchets verts en déchetterie ou d'utiliser un système de compostage.**

Très exceptionnellement :

Dans des cas très particuliers où il n'est pas possible d'utiliser d'autre moyen autorisé que le brûlage, le maire peut donner une dérogation au

demandeur en s'assurant du respect des règles suivantes :

- Absence de risque de gêne et d'insalubrité vis-à-vis du voisinage
- Être éloigné d'au moins 20 m des habitations des tiers et des voies publiques
- Surveillance permanente de l'opération, jusqu'à l'extinction complète du foyer
- Moyen d'extinction à proximité immédiate
- Respect des journées classées à risque et de la vitesse du vent

TAXI MOUETTES

Taxi Mouettes est un transport à la demande, ouvert à tous.

Un taxi vient vous chercher à votre domicile pour vous conduire à St Jean d'Angély ou à Saintes sur le lieu de votre choix :

- ⇒ Il vous déposera à St Jean d'Angély les mardis à 09h et vous y reprendra à 12h
- ⇒ Il vous déposera à St Jean d'Angély les mercredis à 09h et vous y reprendra à 11h
- ⇒ Il vous déposera à St Jean d'Angély les jeudis à 14h et vous y reprendra à 16h ou 17h30 selon votre réservation
- ⇒ Il vous déposera à Saintes, les vendredis à 14h et vous y reprendra à 16h ou 17h30 selon votre réservation.

Réservez jusqu'à 16h la veille de votre déplacement en téléphonant au n° AZUR 0 811 36 17 17 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Lors de la réservation un opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile et l'heure de retour à votre domicile si vous le réservez.

Le jour donné, un véhicule viendra vous chercher chez vous et vous déposera au point d'arrêt que vous avez réservé. Réglez votre voyage auprès du conducteur.

Le service Taxi Mouettes ne fonctionne pas les jours fériés.

Combien coûte ce transport ?

- ⇒ Aller simple tout public : 2.50€
- ⇒ Aller simple pour les détenteurs de la carte "Solidarité transport" : 1€
- ⇒ Pass journée tout public : 4.80€
- ⇒ Pass journée moins de 26

ans : 3.80€
⇒ Aller / retour pour les détenteurs de la carte "Solidarité transport" : 1.50€

Ce service est mis en place par le Conseil Départemental de la Charente Maritime.



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Depuis le 11 septembre le bureau de poste de St Hilaire est ouvert comme suit:

- Du lundi au samedi inclus, le matin de **9h à 11h30**
- le mercredi après midi de **13h30 à 16h30**



7 jours pour bouger juin 2017



Les participants du Natural Trophée



Fête au village 1er juillet 2017



Concert les PARIS PANAME 1er juillet



Festival les Ondes s'en Mêlent



3, 4 et 5 août Parc de la perception



Festival Eurochestreries



8 août église de St Hilaire



Courses cyclistes 21 juillet et 9 septembre



Scènes de jardins 13 août 2017

EXPOSITION PHOTOS

Des photographies s'affichent sur les murs de 4 communes des Vals de Saintonge dont Saint Hilaire de Villefranche.

Françoise Beauguion, artiste photographe, a été accueillie en résidence par Vals de Saintonge Communauté et la Ville de Saint Jean d'Angély. L'exposition est l'occasion de découvrir le résultat de son travail et le regard qu'elle a porté sur les Vals de Saintonge.

Quelles images du territoire nous propose t-elle à travers ses photographies ? Voici comment Françoise Beauguion parle de l'exposition : « Différentes générations représentées via des **photographies de famille** de toutes époques récupérées chez les habitants et des **portraits de jeunes d'aujourd'hui**, des lieux étrangement vides, des souvenirs. Un travail photographique hybride mêlant le **travail des élèves** de quatre établissements scolaires (Les écoles primaires de Saint Hilaire et d'Asnières, le collège G. Texier à Saint Jean d'Angély et le collège de la Trézence à Loulay) à **mon travail personnel** réalisé lors de la résidence d'artiste *Regards d'artistes en Vals de Saintonge*. Un ensemble où la photographie, l'écriture et les arts plastiques cohabitent. Un **travail collectif proposé dans**

la rue, au regard de tous les habitants, petits et grands. »

Expositions de rue : à partir du 13 novembre - Gratuit

- ♦ St Hilaire de Villefranche : autour de la **mairie**
- ♦ Asnières la Giraud : le long de la **route principale**
- ♦ Loulay : de la **mairie** à l'école
- ♦ St Jean d'Angély : autour de l'**Abbaye Royale** ainsi qu'au **musée des Cordeliers**, où l'ensemble des photographies et des travaux plastiques se confronte à la collection permanente du musée et aux objets du passé.

Ce projet a pu se faire grâce au soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de l'Education Nationale, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Villa Perochon à Niort.

SOIREE JEUX

La ludothèque des Vals de Saintonge organise une soirée jeux dans la salle polyvalente le samedi 9 décembre 2017 à partir de 20h.

Entrée gratuite et ouverte à tous.

Le **MARCHE DE NOEL** organisé par l'APE (Association des Parents d'Elèves) aura lieu le dimanche 3 décembre, salle polyvalente.



EXPOS DE RUE

A partir du 13 novembre 2017



Asnières la Giraud

Loulay

St-Hilaire de Villefranche

St-Jean d'Angély



Téléthon

Il se déroulera le samedi 2 décembre. Une urne pour recevoir les dons sera mise à disposition dans la caserne des pompiers à partir de 10h30.

A St Hilaire à 14h30 place du Champ de Foire : marche familiale suivie d'un goûter salle Y. Duteil.

A Asnières la Giraud à 17h30 au foyer rural : concert ADMS, suivi d'un concert Rock par le groupe ZICCOS.

CHAPITEAU 2018



Grâce à l'association A4 de St Jean d'Angély, un chapiteau, « la Cie Quotidienne » sera de nouveau installé sur la commune du vendredi 23 mars au lundi 2 avril

2018. Compte tenu de ses dimensions, ce chapiteau sera cette fois-ci installé sur l'espace en herbe situé entre le garage REPIE et le cimetière, contigu au parking de covoiturage.

Un programme sera diffusé avec les tarifs, mais voici en bref ce que nous pourrons y voir et entendre :

⇒ Vendredi 23 mars 20h30 : « A l'ombre d'une histoire » par la Cie Quotidienne

⇒ Samedi 24 mars 20h30 : soirée musicale organisée par la municipalité de St Hilaire

⇒ Lundi 26 mars : ateliers scolaires en journée

⇒ Mardi 27 mars 20h30 : théâtre forum organisé par l'association des parents d'élèves

⇒ Jeudi 29 mars en journée : « Vol d'usage » par la Cie Quotidienne

⇒ Vendredi 30 mars 20h30 : « Vol d'usage » pour tout public

⇒ Samedi 31 mars 20h30 : « Crève-silence » soirée musicale assurée par le poète artiste Nicolas Jules

EHPAD LES DEUX CEDRES

Comme chaque année, lors de la semaine bleue, l'ADMS et les enfants des écoles maternelles et primaires sont venus partager un moment convivial avec les résidents. Musique et chants ont été appréciés de tous, ainsi que les échanges au-

tour des friandises et goûters. Cette animation en plus des autres proposées au quotidien aux personnes hébergées dans l'établissement, permet de maintenir un lien intergénérationnel important.



Annonce : Parmi nos aînés, nous avons actuellement des joueurs de belote, mais en nombre insuffisant. Les personnes disposant d'un peu de temps seraient les bienvenues pour permettre de participer ponctuellement, selon leur disponibilité, à quelques parties.

FSSH VELO



Cela fait 30 ans que la section cycliste après le foot, le handball, la gym et le tennis rejoignait la FSSH créée à la fin des années 70. Quand on fait le tour de ces clubs on est impressionné de voir qu'un certain nombre de leurs dirigeants bénévoles à l'origine de leurs créations, sont encore présents et toujours actifs. C'est le cas pour le vélo avec un engagement sans faille depuis le début de certaines familles (Drahonnet, Damiens, Tantin, Fouga ...).

On a tous en mémoire les images de courses cyclistes qu'on associe aux flonflons des fêtes foraines. C'était une tradition dans nos villages que de voir passer les coureurs devant notre porte. Une tradition qu'il est de plus en plus difficile de maintenir, mais qui perdure sur notre territoire, grâce aux petits clubs comme celui de St Hilaire qui sont suffisamment motivés pour trouver les moyens de continuer. Des moyens financiers, les

6 lotos annuels y contribuent, et des moyens humains, nécessaires à l'organisation de toutes les manifestations.

Grâce à tous ces bénévoles, le club et la commune de St Hilaire de Villefranche sont bien connus au niveau du département, voire de la région. C'est une fierté pour sa présidente Véronique Villard-Talbot d'entendre son club cité à la télévision pour avoir recruté des jeunes championnes évoluant au niveau national.

Certains des bénévoles siègent d'ailleurs au sein de leur comité.

C'est pour tout cela que la municipalité se doit de remercier, de continuer à soutenir tous les bénévoles et de rester attentif à l'évolution du club cher à tous.

Bon anniversaire, bonne continuation et vive le vélo !

ON DIT OUI AU SPORT SANTE !



Le Sport Santé c'est être bien dans son corps, bien dans sa tête et bien dans sa vie. Parce que notre Fédération, la FFEPGV, Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, s'y attache depuis plus de 120 ans. C'est ce que notre club GYM VOLONTAIRE ST HILAIRE 17 vous propose.

Nos séances sont multisports, suffisamment diversifiées pour que vous puissiez prendre du plaisir et progresser. De plus, nos **animatrices diplômées** vous guideront pendant la séance.

Nos séances :

Lundi : 17H30-18H30 gymnase de St Hilaire de Villefranche - Gym Douce et 18H30-19h30 gymnase de St Hilaire de Villefranche - Gym Tonique

Mercredi : 19h-20h Salle Jean Garnier St Hilaire de Villefranche - Gym Tonique

Jeudi : 17h45-18h45 Salle des Fêtes Brizambourg - Gym pour Tous

19h15-20h15 Salle du Foyer Rural Asnières La Giraud - Gym pour Tous

Vendredi : 9h30-10h30 - Salle Jean Garnier St Hilaire de Villefranche - Gym Douce.

Nous vous accueillons à partir du **lundi 11 Septembre 2017** dans nos différentes salles. Les inscriptions se font sur place au début de chaque séance.

Notre Club est agréé coupons sport ANCV.

S'accorder du temps pour **s'occuper de soi**, c'est ce que vous pourrez découvrir dans notre club lors des **deux séances découverte gratuites** !

Contactez Christine au 06.67.20.20.06 pour de plus amples renseignements.



INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter en 2018, il faut être inscrit sur les listes électorales. Pour s'inscrire il suffit de se rendre à la mairie de St Hilaire au plus tard le samedi 30 décembre 2017 à 12h muni de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Depuis le 1er novembre, l'enregistrement des PACS se fait à la mairie du domicile sur rendez vous ou chez un notaire.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les bénévoles de la bibliothèque municipale sont prêts à vous accueillir et à satisfaire vos envies de lecture et vous attendent nombreux.

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le vendredi de 16h00 à 18h00, et depuis le mois de juillet le samedi de 10h00 à 12h00.

Elle est ouverte aux adultes et aux enfants. Le prêt des documents est gratuit. Vous y trouverez des romans, des documentaires, des livres régionaux, des CD, des BD ... Elle est située 22 avenue de St Jean d'Angély attenante à la mairie, tél : 05 46 95 48 16

L'équipe de bénévoles qui est instigatrice de la **boîte à livres** se félicite de son succès. Rappelons que son principe est simple ; chacun peut y prendre et déposer un livre à tous moments. Elle est située sur l'esplanade devant la salle des fêtes à côté de l'abri bus. Elle a été inaugurée le 22 juin en présence de Madame Martine Crombé présidente du Lions Club de St Jean d'Angély qui a offert la boîte, du Maire Didier Bascle, des bénévoles de la bibliothèque et des enfants de l'école primaire de St Hilaire qui ont lu quelques textes.



COMMUNIQUE

La bibliothèque se charge de récolter les lunettes de vue au profit du Lions Club.